



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2018

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Communautaire du 15 mars 2018**

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPUIS LE LOI NOTRE :

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- de discuter de l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - l'environnement économique local et national,
 - le contexte financier,
 - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

1-1-1 Une hypothèse de croissance économique de 1,8 % pour 2018

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance au niveau mondial devrait connaître en 2018 une poursuite de la reprise de plus en plus synchronisée entre les pays. L'activité planétaire progresse à son rythme le plus rapide depuis 2010, soit une prévision pour 2018 de **3,7%**.

Au niveau européen, la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre une moyenne de **1,7% en 2018** (contre 2,2% en 2017).

Au niveau national, la croissance a fait son retour en 2015. La progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant **+1,8% en moyenne pour 2017 et 2018**, avant de décélérer à +1.3% en 2019, en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

1-1-2 Un retour progressif de l'inflation

En dépit d'un ralentissement au 1^{er} semestre 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC) a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait **1,2% en 2018**.

1-2-3 Vers une reprise à la hausse des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, afficher une reprise à la hausse.

A noter cependant que l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis avril 2015 et devrait le rester en 2018. Ce sont les taux longs qui devraient subir dès le printemps une augmentation et passer de 0,7 % à 1,2 %.

1-2-4 Légère baisse du chômage

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3^{ème} trimestre 2017 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage tend à baisser pour atteindre fin novembre 2017, 9.2 % de la population active.

1-2-5 – Le paysage institutionnel français en mouvement

Modifications institutionnelles	2016	2017	2018
Nb de Communes nouvelles au 01/01	317	517	554
Nb de Groupements à fiscalité Propre	2063	1267	nd
<i>dont Métropole (yc Mét de Lyon) au 01/01</i>	14	18	
Groupements à fiscalité propre			Compétence GEMAPI
Régions	De 22 à 13 Régions Métropolitaines	Transfert des départements vers les régions des compétences transports routiers non urbains et scolaires (hors élèves handicapés) + transfert d'une quote-part de CVAE (25 %)	Suppression de la DGF remplacée par une fraction de TVA
Départements			
Collectivités Territoriales Uniques	Guyane et Martinique		Corse

1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2018

1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

L'amélioration du solde du déficit public a permis de stabiliser la dette publique après 10 années de hausse continue. Après avoir atteint 96,3% du PIB en 2016, la dette publique atteindrait 96,8 % en 2017 et 2018, pour reprendre sa hausse en 2019 et atteindre 97,1 % du PIB.

1-3 LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022 ET LA LOI DE FINANCES INITIALE 2018 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

1-3-1 L'arrêt de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

1-3-2 Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement des collectivités territoriales

Si la baisse des dotations de l'Etat est interrompue, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise les modalités de contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Art.13- III de la LPFP : « L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. »

Objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement	Evolution annuelle moyenne 2018-2022
Collectivités Locales	+ 1,2 %
Communes	+ 1,1 %
Groupements à fiscalité propre	+ 1,1 %
Départements	+ 1,4 %
Régions	+ 1,2 %

Budgets principaux + budgets annexes

Source : Art. 13 LPFP 2018-2022

Pour une base 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

Collectivités territoriales et Groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

Art.13- IV de la LPFP : L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et Groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

(en milliards d'euros courants)

Art. 29 de la LPFP : Pour les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros (ou les collectivités volontaires), il est proposé l'élaboration de contrats individualisés avec l'Etat.

A cette fin, les contrats déterminent sur le périmètre du budget principal de la

collectivité ou de l'établissement :

1° Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;

2° Un objectif d'amélioration du besoin de financement ;

3° Et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse, en 2016, 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

A compter de 2018, il est constaté chaque année la différence entre le niveau des dépenses réelles de fonctionnement exécuté par la collectivité territoriale ou l'établissement et l'objectif annuel de dépenses fixé dans le contrat. Cette différence est appréciée sur la base des derniers comptes de gestion disponibles.

Dans le cas où cette différence est supérieure à 0, **il est appliqué une reprise financière dont le montant est égal à 75 % de l'écart constaté**. Le montant de cette reprise ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée.

1-3-3 Abandon de la montée en charge du FPIC

L'objectif d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,2 milliard €) est abandonné. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 pour les années à venir, soit **1 Mds €**.

1-3-4 Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition indexé sur l'inflation

2018 se caractérise comme la première année pour laquelle le coefficient de revalorisation des valeurs locatives n'est plus voté en Loi de Finances. En effet, l'article 99 de la Loi de Finances pour 2017 instaure une revalorisation indexée sur l'inflation constatée au mois de Novembre N-1. L'INSEE a publié le 14 décembre 2017 l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2016 et novembre 2017.

En conséquence, les valeurs locatives des locaux d'habitations et professionnels augmenteront à hauteur de **+ 1.2 % en 2018** (contre 0,4 % en 2017).

1-3-5 Dégrèvement de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH sur la résidence principale. Pour ce faire, la LFI instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources, bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation de TH de 2018, puis de 65 % sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100% en 2020.

Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de celui de la TH en 2017, en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI.

1-3-6 Automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) - Article 156 de la LFI

A compter du 1^{er} janvier 2019, la LFI instaure le recours à une base comptable des dépenses engagées et la mise en paiement pour automatiser la gestion de ce fonds.

Il sera ainsi possible d'abandonner le système déclaratif au profit d'un système automatisé, grâce à l'adaptation des applicatifs informatiques.
Le FCTVA conserve pour autant les modalités de compensation en vigueur : le taux (16,404%) et les dépenses éligibles sont inchangés.

1-3-7 Mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics

Art. 112 LFI : Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité en lien avec la hausse de la CSG

Art. 113 LFI : Mise en place pour les agents publics d'une indemnité compensatrice en lien avec la hausse de la CSG

Art. 114 LFI : Possibilité pour les dispositions prises par décret prévoyant le report de douze mois des mesures du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui n'auraient pas pu être prises avant le 1er janvier 2018, de rétroagir tout de même à compter de cette date.

Art. 115 LFI : Rétablissement d'un jour de carence pour les congés de maladie des agents publics

1-3-8 Un soutien à l'investissement public local de nouveau renforcé

DSIL : Créée en 2016 puis reconduite en 2017, cette dotation est pérennisée et nommée Dotation de Soutien à l'Investissement Local(DSIL). Cette dotation permet de financer notamment les contrats de ruralité. Cette part de la dotation sera inscrite en section d'investissement. Par dérogation, 10% maximum de la dotation pourra être inscrite en section de fonctionnement au titre d'étude préalable ou de dépenses de fonctionnement de modernisation.

De plus, la LFI prévoit une meilleure information des élus locaux et des parlementaires grâce à la communication de la liste des projets subventionnés, ainsi que du montant des projets et des subventions versées.

DETR : La LFI 2018 abonde la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) de 50 millions €. Son montant atteint 1046 millions €.

Par ailleurs, le montant de l'enveloppe départementale ne pourra excéder 110% du montant perçu l'année précédente (contre 105% actuellement).

1-3-9 L'incitation financière à la création d'une commune nouvelle prolongée pour un an

Art. 159 de la Loi de Finances Initiales : Communes nouvelles :

- Prolongation du délai de création jusqu'au 1er janvier 2019 pour bénéficier des incitations financières en matière de DGF
- Rehaussement du plafond de population ouvrant droit aux incitations financières : communes \leq 150 000 habitants (contre 10 000 habitants auparavant)
- Suppression du plancher de 1 000 habitants pour bénéficier de la majoration de 5 % de la dotation forfaitaire
- En cas d'extension du périmètre d'une commune nouvelle, la durée d'application des incitations financières est prolongée de trois ans si la ou les communes qui rejoignent la commune nouvelle initiale ont moins de 2 000 habitants

2-1 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Evolution démographique

Il est à noter cette année 2018, une hausse de la population de l'ordre de 164 habitants correspondant à l'entrée de la commune de Hitte (165 habitants) dans la CCHB.

Jusqu'alors le territoire avait tendance à voir régresser sa population du fait essentiellement d'un solde naturel défavorable puisque le solde migratoire est lui positif (source : diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la CTG).

Il est à noter également que 15,1 % de la population a plus de 75 ans, alors que 14,4 % a moins de 15 ans.

Caractéristique des ménages

Si la taille moyenne des ménages s'établit à 2,1 personnes par ménage, il est à noter un fort taux d'isolement résidentiel (36,5 % des ménages sont constitués d'une seule personne), essentiellement dû à l'isolement des personnes âgées (22 % des personnes vivant seules ont + de 80 ans).

Caractéristiques des logements

Il convient de noter un fort taux de logements vacants sur le territoire (9,7 %) mais aussi une part importante de la vétusté des résidences principales puisque 32,9 % d'entre elles ont été construites avant 1946.

Taux de fiscalisation des ménages

La part des ménages fiscaux imposés s'établit à 52,1 % contre 48,2 % au niveau départemental. La part des ménages fiscaux dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté représente 14,4 % (contre 21 % au niveau départemental), dont 11,1 % de personnes âgées de plus de 75 ans.

Le tissu économique local

Au 31 décembre 2014, le territoire accueille 2 050 établissements actifs, dont les ¾ sont des entreprises ne comprenant que le chef d'entreprise et n'ayant pas de salariés. Les autres, soit 518 établissements, réunissent 4 607 emplois salariés.

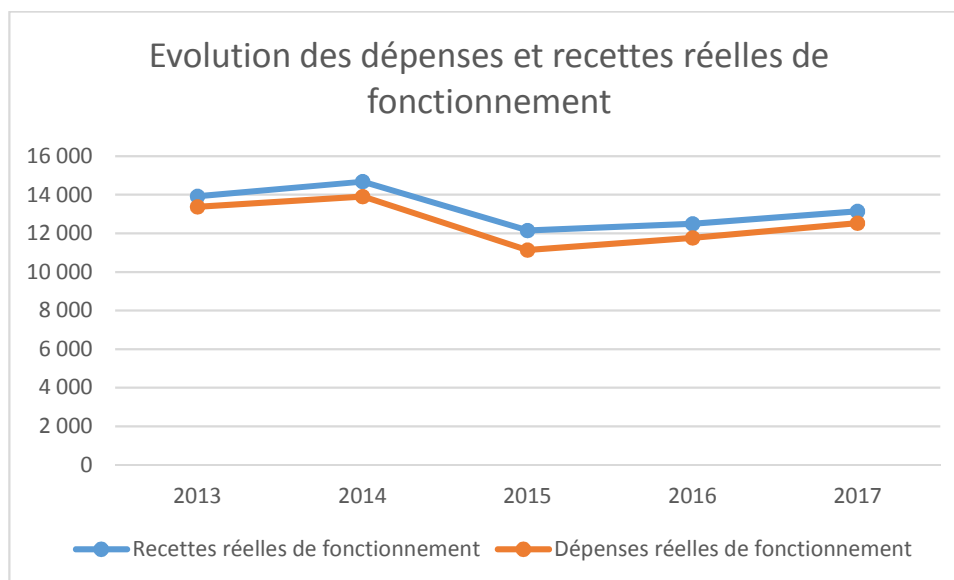
Les établissements de plus de 50 salariés sont très peu nombreux sur le territoire, 18 établissements, mais rassemblent 47 % des emplois, soit près de 2 200 emplois en 2014.

Parmi ces établissements de plus de 50 salariés, 11 sont dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » et rassemblent 35 % des emplois, soit près de 1 600 emplois. L'employeur le plus important est l'hôpital de Bagnères-de-Bigorre avec un effectif de plus de 500 salariés.

2-2 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

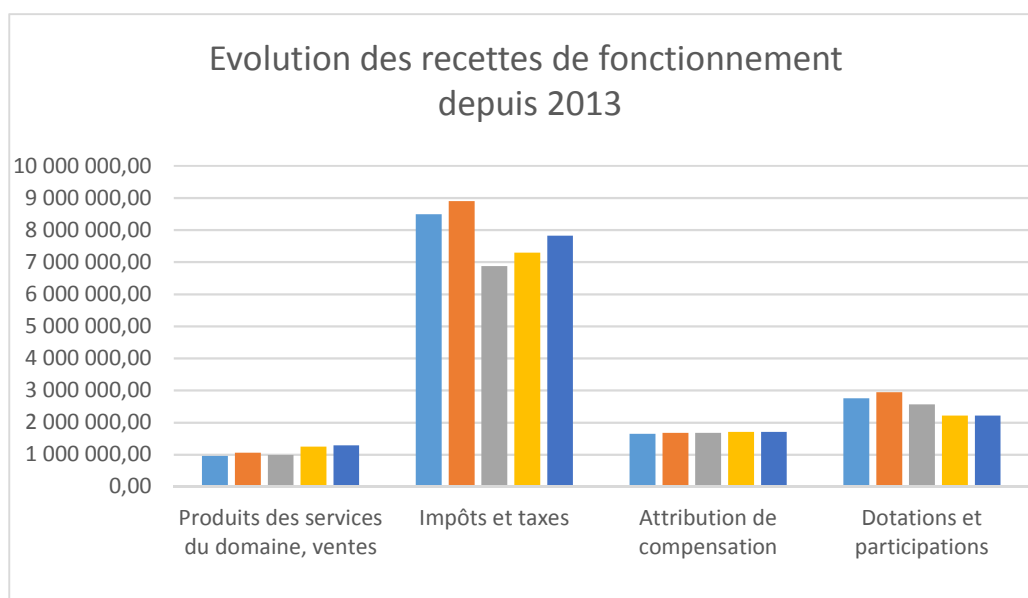
221 Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2013 (Budget principal)

Les recettes de fonctionnement restent légèrement supérieures aux dépenses. Il est à noter en 2017, comme en 2016, une hausse des dépenses plus rapide que la hausse des recettes, provoquant une situation de tension avec un effet ciseau. (Rappel : la baisse des dépenses et recettes de 2015 était induite par la création du budget annexe des déchets).

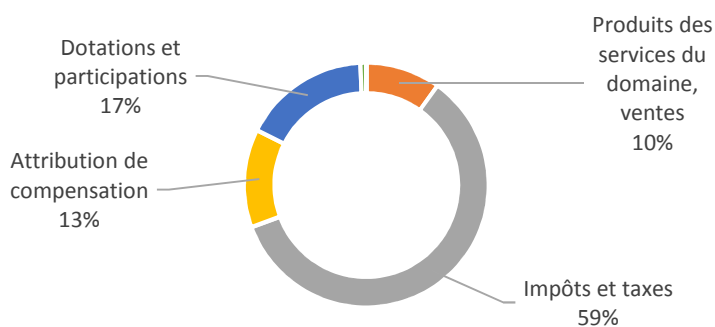


222 – Les recettes de fonctionnement (Budget principal)

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2016 à 2017 de l'ordre de 5 %, essentiellement due par la hausse des services du domaine (hausse des remboursements de frais par les budgets annexes et hausse de la vente des repas aux communes) et de la hausse de la fiscalité (à noter la perception en 2017 de la taxe de séjour par la CCHB autrefois collectée par le Syndicat Mixte Pic du Midi / Grand Tourmalet)



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2017



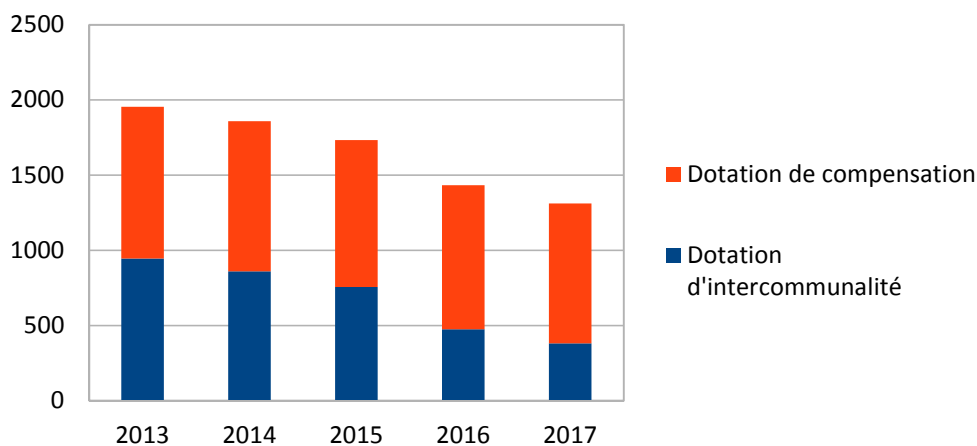
Zoom sur l'Evolution de la fiscalité depuis 2013

BASES EN K€	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisation Foncière des entreprises	4 696	4 813	5 150	5 242	5 197
Taxe d'habitation	26 465	26 568	27 904	27 367	27 529
Foncier bâti	21 886	22 273	22 856	23 271	23 513
Foncier Non bâti	328	332	336	336	337

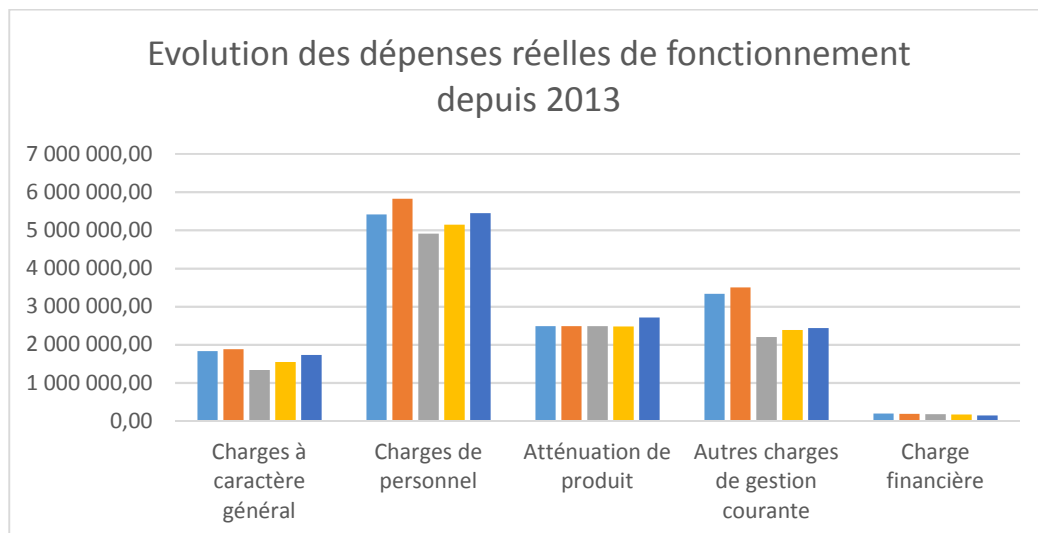
TAUX	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisation Foncière des entreprises	37,82%	37,82%	37,82%	37,82%	37,82%
Taxe d'habitation	10,87%	11,41%	11,41%	11,98%	12,64%
Foncier bâti	0,50%	1,39%	1,39%	1,95%	2,80%
Foncier Non bâti	2,46%	2,58%	2,58%	2,58%	2,86%

PRODUIT EN K€	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisation Foncière des entreprises	1 776	1 820	1 948	1 983	1 966
Taxe d'habitation	2 877	3 031	3 184	3 279	3 480
Foncier bâti	109	310	318	454	658
Foncier Non bâti	8	9	9	9	10
Produit contributions directe	4 770	5 170	5 458	5 724	6 113

Zoom sur l'évolution des dotations depuis 2013



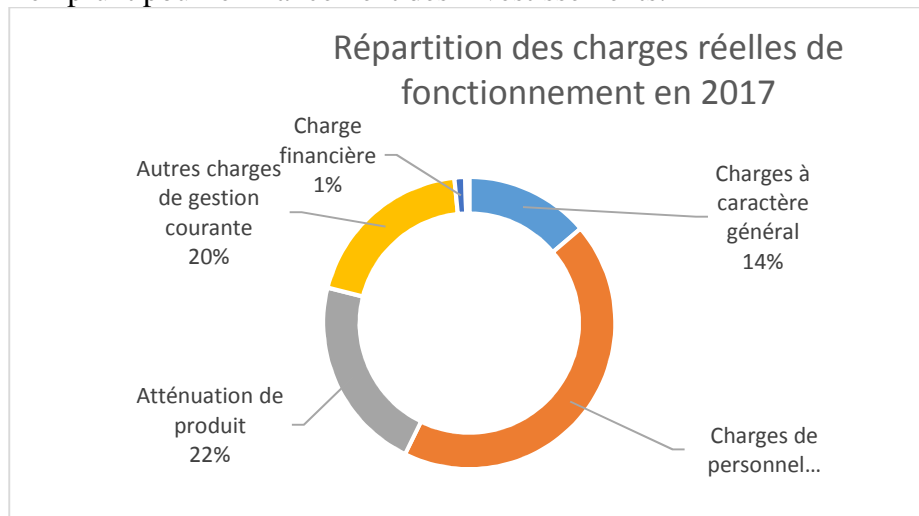
223 – Les dépenses de fonctionnement (Budget principal)



De manière globale, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 6,42 % de 2016 à 2017. Ceci est essentiellement dû :

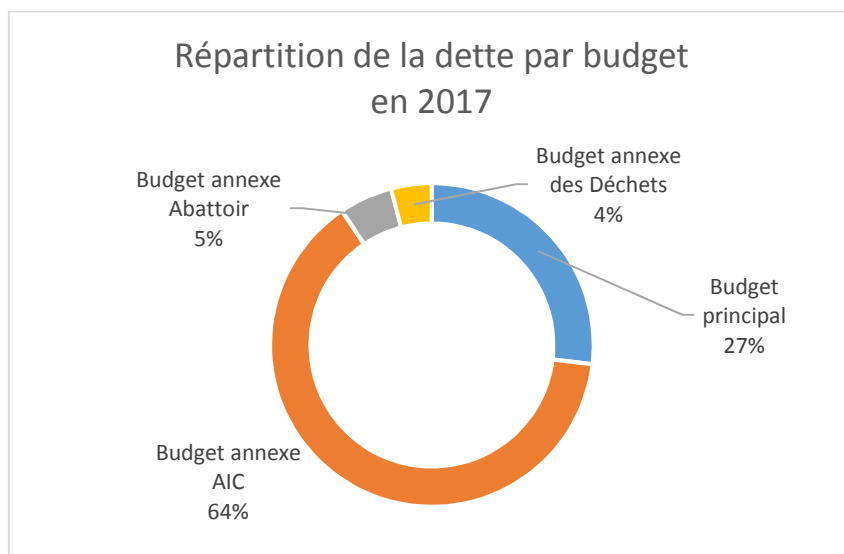
- à la hausse des charges à caractère général (hausse du poste alimentation à la cuisine centrale, de la cotisation aux organismes touristiques (autrefois supportées par le SMGTPM), des remboursements de frais de mutualisation à la Ville de Bagnères-de-Bigorre et du remboursement pour la première année de la navette estivale
- à la hausse des charges de personnel (évolution des coûts suite à la loi de finances pour 2017 (revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017, augmentation de la cotisation employeur à la caisse de retraite de 0,1%, revalorisation du SMIC, mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)), renforcement du service commun (marchés publics, finances, encadrement services techniques), renfort à la cuisine centrale, recrutement d'une chargée de mission économique et aménagement, prise de la compétence Etablissement Public Informatique, ouverture le mercredi dans le centre de loisirs).
- à la hausse des atténuations de produits : reversement de la taxe de séjour
- à la hausse des charges de gestion courante : hausse de la subvention d'équilibre au budget annexe de l'abattoir

Il est à noter une légère baisse des charges financières essentiellement due à une maîtrise du recours à l'emprunt pour le financement des investissements.



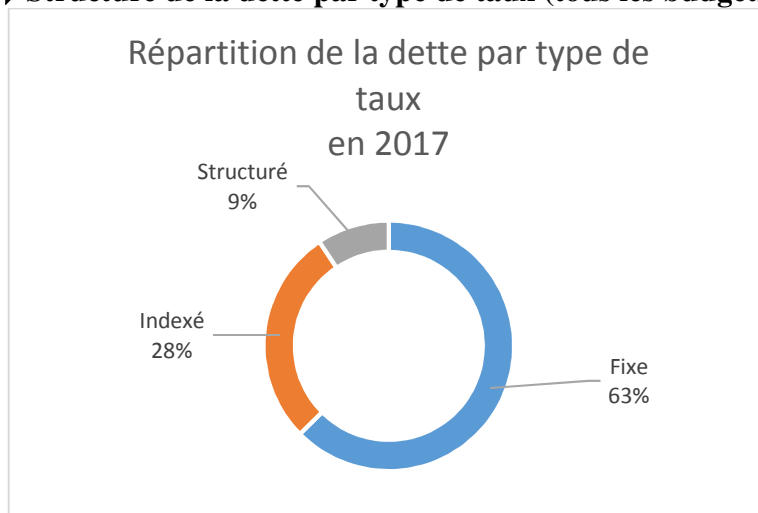
224 – La dette au 31/12/2017

↳ Répartition de la dette par budget



Il est à noter que la CCHB a contracté en 2017 un emprunt sur le budget AIC de 387 K€, sur le budget abattoir de 112 K€ et sur le budget des déchets de 200 K€ (qui sont venus s'ajouter aux Restes A Réaliser de 2016 de 460 K€)

↳ Structure de la dette par type de taux (tous les budgets)



Il convient de noter en 2016 une forte évolution de la structure de la dette puisqu'il a été procédé en début d'année 2017 à la sécurisation de l'emprunt structuré 4 E.

La part des emprunts à taux fixe s'en trouve par conséquent fortement rehaussée (de 49 à 63 %)

↳ Taux moyen de la dette (tous les budgets)

Le taux moyen de la dette au 31/12/2017 est de 3,29 % (en baisse par rapport à 2016 qui était de 3,34 %)

↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2013 (tous les budgets)

Encours au 31/12 en K€	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	4 662	4 752	4 805	4 626	4 248
Budget annexe AIC	10 538	10 116	9 818	9 949	10 067
Budget annexe Abattoir	311	402	403	777	842
Budget annexe des Déchets					643
TOTAL	15 511	15 270	15 027	15 352	15 801

La hausse de l'encours est relativement importante sur l'année 2017 malgré un recours à

l'emprunt maîtrisé et adapté aux besoins.

Trois emprunts ont été contractés en 2017 :

- Budget principal : 0 K€
- Budget annexe AIC : 387 K€
- Budget annexe Abattoir : 112 K€
- Budget annexe Déchets ménagers : 200 K€ (qui sont venus s'ajouter aux Restes A Réaliser de 2016 de 460 K€)

Il est important de noter que la hausse de l'encours est également due à la sécurisation de l'emprunt structuré qui est passée en partie par de la capitalisation à hauteur de 240 K€ (au budget AIC).

↳ Capacité de désendettement exprimée en nombre d'années de remboursement (Budget principal)

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Encours au 31/12	4 662	4 752	4 805	4 626	4 248
Epargne brute	251	438	1 024	732	618
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	18,6	10,8	4,7	6,3	6,9

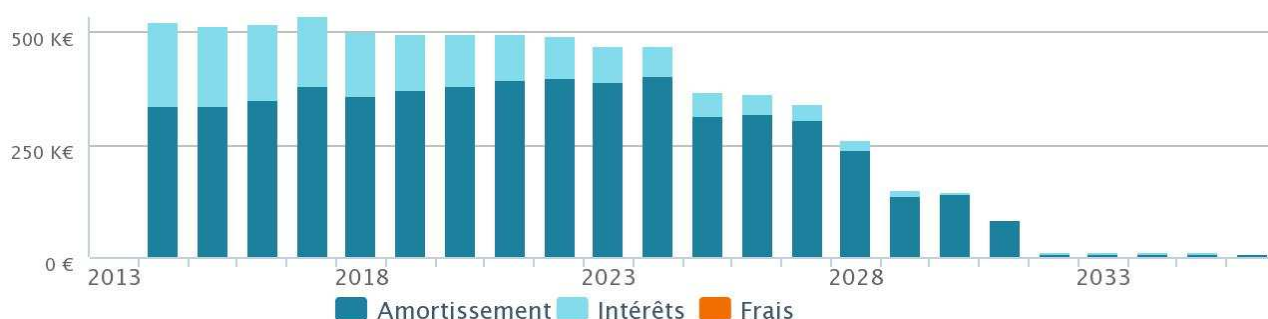
En 2017, malgré la baisse de l'épargne brute du fait notamment de la hausse des dépenses de fonctionnement, la baisse de l'encours permet de maintenir le délai de désendettement à un niveau correct, soit 6,9 ans. En d'autres termes, si nous consacrons la totalité de l'épargne brute du budget principal au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu moins de 7 ans. (à noter que le taux critique est 12 ans).

↳ Evolution des annuités depuis 2013

Il est important d'observer que, quel que soit le budget, le remboursement des annuités ne présente pas un caractère décroissant. Aussi, il est envisagé de procéder, avec les banques détentrices des encours, des réaménagements de ceux-ci, en vue notamment de dégager des marges de manœuvre budgétaire.

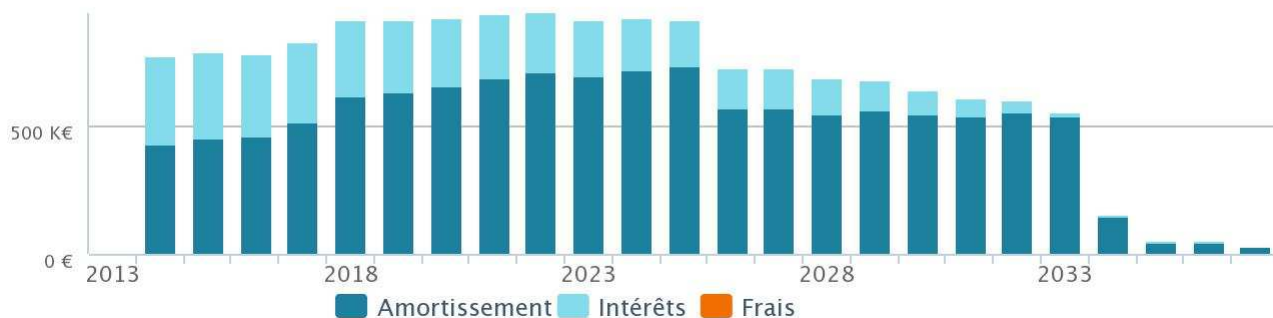
BUDGET PRINCIPAL - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction



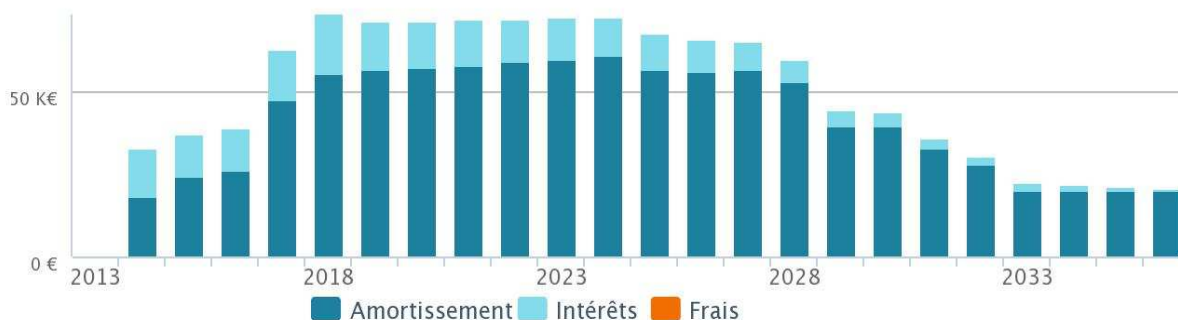
BUDGET AIC - EXTINCTION DE LA DETTE

Tableau d'extinction



BUDGET ABATTOIR – EXTINCTION DE LA DETTE

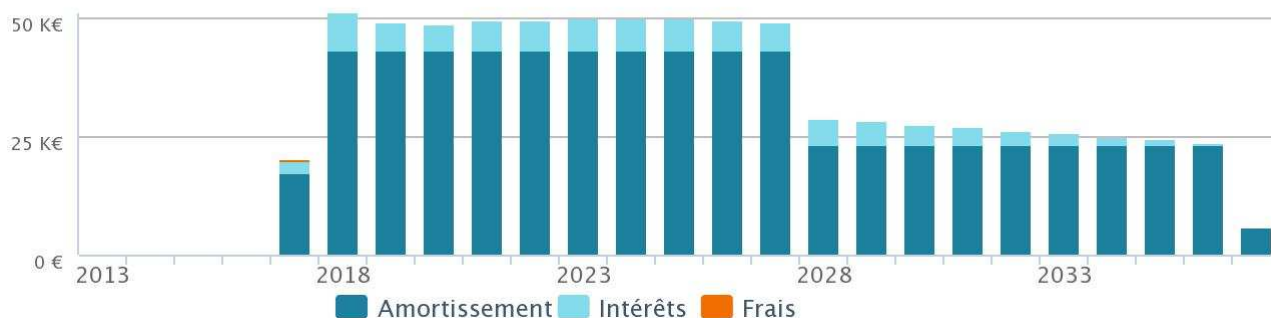
Tableau d'extinction



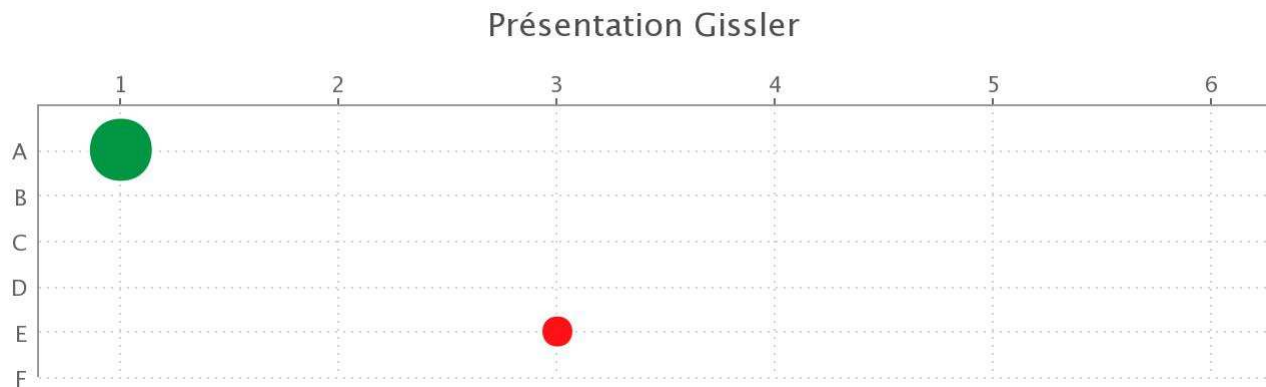
BUDGET DECHETS – EXTINCTION DE LA DETTE

A noter que ce budget créé en 2015, a contracté un emprunt en 2016 mais celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'un tirage, n'apparaît pas dans l'encours 2016.

Tableau d'extinction



↳ **Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2017**
(Charte Giesler ou niveau du risque de l'encours de la dette)



90,63 % de la dette de la CCHB est située en niveau 1 A, représentant un encours de 14 320 726, 08 € (contre 78,90 % en 2016) ; l'emprunt structuré 4 E, ayant été sécurisé en début d'année 2017.

Cependant, 9,37 % de l'encours présente un risque d'indice (écart de taux : Niveau 3) et de structure (avec effet multiplicateur sans cape – Niveau E)

- Encours au 31/12/2017 de l'emprunt 3 E : 1 479 809,33 €

225 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette)

Au 31 décembre 2017, la situation financière de la CCHB s'est dégradée par rapport à l'année 2016. Ceci s'explique notamment par une hausse des dépenses supérieure à la hausse des recettes.

BUDGET PRINCIPAL

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de fonctionnement courant	13 906	14 678	12 140	12 497	13 144
- Charges de fonctionnement courant	13 065	13 688	10 934	11 557	12 324
= EXCEDENT BRUT COURANT	841	990	1 206	940	819
+ Produits exceptionnels larges	18	3	12	6	5
- Charges exceptionnelles larges	111	38	24	51	56
= EPARGNE DE GESTION	749	955	1 194	895	768
- Intérêts (66111 + 66112)	196	186	174	163	151
= EPARGNE BRUTE	552	769	1 021	732	618
- Remboursement du capital	301	331	330	342	370
= EPARGNE NETTE	251	438	691	390	247

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de fonctionnement courant	665	655	665	676	683
- Charges de fonctionnement courant	286	579	248	262	265
= EXCEDENT BRUT COURANT	379	76	416	414	418
+ Produits exceptionnels larges	423	709	378	470	451
- Charges exceptionnelles larges	13			18	
= EPARGNE DE GESTION	789	785	795	867	869
- Intérêts (66111 + 66112)	364	349	330	318	309
= EPARGNE BRUTE	425	436	465	549	560
- Remboursement du capital	442	422	448	454	509
= EPARGNE NETTE	-17	14	17	94	50

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de fonctionnement courant	1 137	1 131	1 294	1 374	1 292
- Charges de fonctionnement courant	1 104	1 068	1 265	1 547	1 635
= EXCEDENT BRUT COURANT	33	62	29	-173	-343
+ Produits exceptionnels larges	53	45	45	144	345
- Charges exceptionnelles larges	0	7	1	0	0
= EPARGNE DE GESTION	85	100	73	-29	2
- Intérêts (66111 + 66112)	11	16	16	14	17
= EPARGNE BRUTE	74	84	57	-43	-14
- Remboursement du capital	9	20	26	28	49
= EPARGNE NETTE	66	64	32	-71	-63

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de fonctionnement courant			2 913	3 152	3 312
- Charges de fonctionnement courant			2 683	3 096	3 191
= EXCEDENT BRUT COURANT			230	56	121
+ Produits exceptionnels larges			2	1	2
- Charges exceptionnelles larges				1	0
= EPARGNE DE GESTION			233	57	123
- Intérêts (66111 + 66112)			0	0	2
= EPARGNE BRUTE			233	57	121
- Remboursement du capital			0	0	17
= EPARGNE NETTE			233	57	104

BUDGETS CONSOLIDES

K€	2013	2014	2015	2016	2017
Produit de fonctionnement courant	15 707	16 463	17 012	17 700	18 430
- Charges de fonctionnement courant	14 454	15 334	15 131	16 462	17 415
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 252	1 129	1 881	1 238	1 015
+ Produits exceptionnels larges	494	757	438	621	803
- Charges exceptionnelles larges	124	45	24	69	56
= EPARGNE DE GESTION	1 623	1 841	2 295	1 790	1 762
- Intérêts (66111 + 66112)	571	551	520	496	479
= EPARGNE BRUTE	1 052	1 290	1 775	1 294	1 284
- Remboursement du capital	752	773	803	824	946
= EPARGNE NETTE	299	517	972	470	338

216 – L'évolution du niveau d'investissement (tous les budgets)

Au terme des cinq précédentes années, ont été financés plusieurs équipements, et notamment :

- La réfection de la crèche l'Alouette
- La valorisation des mares du cap de la serre à Montgaillard
- L'achat du Palais de justice
- L'extension de la bouverie de l'abattoir
- La réhabilitation de la cuisine centrale,
- La modernisation et mise en aux normes de l'abattoir communautaire
- La réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage
- La création du circuit d'orientation de Payolle
- La protection incendie de l'habitat isolé
- La modernisation de l'office de tourisme
- Le changement de chaudière (piscine)
- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères
- La réhabilitation du site de l'ISDI la Gailleste et ses études préalables
- La réfection de la façade de la médiathèque
- La modernisation de l'administration (logiciel petite enfance)
- La réhabilitation du bâtiment pour l'entreprise COMECA
- L'acquisition du bâtiment tertiaire de l'entreprise ENSTO à l'entrée du site Soulé

A ces travaux s'ajoutent l'effort consenti pour l'amélioration du logement avec le financement de l'OPAH et des subventions aux projets de rénovation.

	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	828	688	1 169	1 197	1 044
Budget annexe de l'activité ind. et comm.	365	341	275	166	542
Budget annexe de l'abattoir	66	387	62	167	451
Budget annexe des déchets ménagers	0	0	103	70	545
TOTAL	1 259	1 416	1 609	1 599	2 582

2-2 LA STRUCTURE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

221 – L'évolution des effectifs communautaires

	2009	2011	2013	2015	2017
NB AGENTS (Tout Statut confondu)	104	152	190	185	217

222 – Structures des effectifs communautaires en 2017

Effectif au 31/12/2017	Budget principal		Budget abattoir		Budget déchets		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Fonctionnaires titulaires / stagiaires	115	73%	5	19%	24	71%	144	66%
Agents contractuels permanents	8	5%	1	4%	0	0%	9	4%
Agents contractuels non permanents	32	21%	1	4%	10	29%	43	20%
Agents de droit privé	2	1%	19	73%		0%	21	10%
Total	157		26		34		217	

S'agissant des agents de droit privé, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents de droit privé	Budget principal	Budget Abattoir	Budget Déchets	TOTAL
CAE/CUI	0	1	0	1
Apprentissage	2	0	0	2
CDI	0	18	0	18
Total	2	19	0	21

Filière professionnelle	Budget principal				Budget Abattoir				Budget Déchets			
	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé
Administrative	25	1	3		1			1				
Technique	57	4	11	2	4	1	1	18	24		10	
Culturelle	4	0	2									
Sportive	5	2	1									
Sociale	19	1	5									
Animation	5	0	10									
Total	115	8	32	2	5	1	1	19	24	0	10	0

223 – L'évolution des dépenses de personnels

Evolution des dépenses de personnel par budget depuis 2013 :

En K€	2013	2014	2015	2016	2017
BUDGET PRINCIPAL	5 413	5 825	4 907	5 144	5 444
BUDGET ABATTOIR	724	751	766	900	963
BUDGET DECHETS			971	994	1 075
TOTAL	6 138	6 576	6 644	7 037	7 481
Evolution par rapport à n-1	58,62%	7,13%	1,04%	5,92%	6,31%

Evolution des dépenses de personnel par fonction :

En K€	012-Ch.de personnel			Rembt personnel			Charges nettes de personnel		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Administration Générale	1 651	2 020	2 082	20	110	80	1 631	1 910	2 002
Matériel Bas Adour	1	2	0				1	2	0
Communication	38	39	39				38	39	39
Cuisine centrale + Portage de repas	484	442	484	27	10		458	431	484
Salles de spectacles	133	122	130				133	122	130
Cinéma	75	77	81				75	77	81
Médiathèque	307	313	311				307	313	311
Fonds Photographique	72	66	68				72	66	68
Stades	31	33	35				31	33	35
Piscine	350	355	391				350	355	391
Centre de loisirs - Point Jeune	374	358	374				374	358	374
Accueil des gens du voyage	9	10	24				9	10	24
EPI + MSAP			40						
Crèches + RAM	957	919	958				957	919	958
Aménagement urbain	12	5	35				12	5	35
Aménagement des eaux	37	38	39	37	38	39	0	0	0
Préservation du milieu naturel	310	298	306			4	310	298	303
Aide au tourisme (yc halte garderie)	65	48	45				65	48	45
Collecte et traitement des déchets	973	994	1 075	7	5	3	966	989	1 072
Abattoir	766	900	963	33	14	15	733	885	948
Total Général	6 644	7 037	7 481	124	178	140	6 520	6 859	7 301
Evolution par rapport à n-1	1%	6%	6%	-14%	43%	-21%	1%	5%	6%

224 – Rémunération

En K€	Budget principal	Budget Abattoir	Budget Déchets
Rémunération brute	3 387 242 €	618 420 €	734 364 €
Cotisation Retraite	798 048 €	56 539 €	164 346 €
Cotisation CNFPT	67 272 €	3 973 €	15 526 €
Mutuelle	- €	3 691 €	- €
Autres charges sociales	612 295 €	203 032 €	154 191 €
Coût collectivité	4 864 857 €	885 655 €	1 068 427 €

Au vu des nouvelles contraintes d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement des collectivités territoriales imposées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, et en vue de minimiser, voire d'éviter la reprise financière de l'Etat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, devient capitale afin de préserver au mieux l'épargne de gestion, et donc l'autofinancement.

A noter cependant que la Communauté de Communes de la Haute Bigorre ayant modifié son périmètre d'intervention entre 2017 et 2018, doit se rapprocher de l'Etat pour discuter des taux d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement. En effet, la CCHB est devenue compétente en matière de MSAP, de GEMAPI, a accru la mutualisation des services avec ses communes membres, puisque l'instruction du droit des sols est désormais portée par le service commun ADS de la CCHB, laquelle envisage de créer également dans le courant de l'année un service mutualisé de secrétariat de mairie.

Toutefois, à périmètre constant, il sera tenu compte des contraintes de la loi de programmation des finances Publiques 2018-2022 :

3-1 EN MATIERE DE CHARGES COURANTES

3-1-1 Maîtriser la hausse des charges à caractère général (chap. 011)

La hausse des charges à caractère général prévue pour 2018 comparativement au réalisé 2017 s'explique essentiellement par :

- L'accroissement de l'activité de certains services :
 - o La cuisine centrale devrait intégrer en septembre 2018 l'école de Montgaillard
 - o Le centre de loisirs va rouvrir ses portes le mercredi suite au passage à la semaine à 4 jours
- La création de nouveaux services :
 - o GEMAPI
 - o MSAP
- Le rattrapage de factures non payées les années précédentes
 - o Chauffage de la piscine
 - o Prestation de tonte du stade de Montgaillard

Il est à noter que la mise en place en 2017 de la comptabilité d'engagement devrait permettre un meilleur suivi de l'exécution budgétaire et donc un meilleur contrôle des coûts.

3-1-2 Maîtriser la hausse des charges de personnel (chap. 012)

Si les mesures de la loi de finances Initiale pour 2018 vont permettre de contenir relativement ce poste pour l'année 2018 (gel du point d'indice, report à 2019 de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)), le changement de périmètre de la CCHB aura de fait pour conséquence une croissance importante des charges de personnel. Il convient de noter également que la Communauté de Communes de la Haute Bigorre s'est construite sur la base de la mutualisation des services avec au départ la Commune de Bagnères qui va s'étendre cette année aux autres communes. A ce titre, il est important de noter que si les charges de personnel vont augmenter, les recettes de mises à disposition dans les communes de ce même personnel vont augmenter d'autant.

En outre, les recrutements opérés en 2017 vont connaître en 2018 une année budgétaire complète (Responsable de la commande publique, Responsable administratif et financier, coordonnateur jeunesse, responsable des systèmes d'informations, chef d'équipe des ateliers, agent de cuisine). La majorité de ces emplois sont également mutualisés avec la Ville de Bagnères de Bigorre qui participera donc à hauteur de 50 % de leur coût.

3-1-3 Vers une baisse globale des contributions aux autres organismes (chap. 65)

Les contributions aux autres organismes devraient connaître cette année une baisse, du fait essentiellement de la baisse de la contribution au SMHMA (prise de la compétence Gémapi par la CCHB qui se traduit par une hausse des charges à caractère général et des charges de personnel mais une baisse des contributions). La fin de la convention temporaire avec la Communauté de Communes du Pays des Vallées des Gaves relative à la promotion touristique va également générer une baisse des contributions.

Il est à noter cependant la hausse de la contribution à l'office de tourisme (du fait essentiellement du reversement de l'excédent de clôture de 2016), ainsi que celle au conservatoire botanique.

3-1-4 Vers une hausse des subventions aux associations

Au titre de la spécialisation des compétences, il sera, cette année, comme l'an passé, donné une attention particulière à ne pas doubler des subventions aux associations qui perçoivent également des subventions communales.

Quant aux subventions versées aux associations d'intérêt général telles que l'ADIL, il est prévu de stabiliser la dépense. Nous notons cependant une hausse de la subvention attribuée à la crèche l'Alouette visant à combler le déficit accumulé de cette association. Il est à noter également le versement d'une subvention à l'association « Le Cartel Bigourdan » pour le fonctionnement de la salle Alamzic.

3-1-5 La nécessité d'une nouvelle hausse des subventions exceptionnelles aux budgets annexes

Le budget principal subventionne depuis quelques années les budgets annexes AIC et Abattoir. Ces deux budgets présentant des fragilités financières devront être de nouveau alimentés par le budget principal, et ce, de la manière suivante :

- Hausse de la subvention au budget annexe AIC comparativement à 2017, soit de 350 K€ à 410 K€ (la hausse étant due en partie aux écritures comptables de sortie d'actifs en dépenses de fonctionnement).
- Obligation de hausse de la subvention au budget annexe abattoir qui tend à accroître son déséquilibre financier : de 345 K€ à 490 K€

3-1-6 Des charges exceptionnelles également en hausse

Il sera nécessaire dans le courant de l'année d'annuler des titres émis par le Syndicat Mixte Grand Tourmalet Pic du Midi en raison de leur irrécouvrabilité.

Quant aux subventions exceptionnelles aux associations, elles seront étudiées au cas par cas et dans le respect des règles édictées ci-dessus.

3-1-7 Poursuite de la politique d'endettement maîtrisé

De telle sorte à soutenir l'investissement local, la Communauté de Communes, est contrainte d'emprunter chaque année. Cependant, ces emprunts doivent rester de faibles montants pour éviter un endettement trop rapide.

Budget principal :

k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	306	330	337	347	370	358
Intérêts	190	188	178	168	151	145
Annuité de la dette du budget principal	496	518	515	515	521	503

Budget annexe des activités industrielles et commerciales

k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	442	422	498	454	509	611
Intérêts	359	350	333	322	311	299
Annuité de la dette du budget annexe des activités industrielles et commerciales	801	772	831	776	820	909

Budget annexe de l'abattoir

k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	9	20	24	28	49	55
Intérêts	9	16	13	14	17	18
Annuité de la dette du budget annexe de l'abattoir	18	36	37	42	66	73

Budget annexe de la gestion des déchets ménagers

k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital					17	43
Intérêts					2	8
Annuité de la dette du budget annexe de la gestion des déchets	0	0	0	0	19	51

De manière globale, la CCHB, grâce à sa politique de maîtrise de l'endettement, gagne par rapport à 2017 de faibles marges de manœuvre sur la section de fonctionnement :

- Baisse de 23 K€ en charges d'intérêt (Fonctionnement)
- Malgré la contractualisation des emprunts sur le budget AIC (387 K€), le budget annexe de l'abattoir (112 K€) et le budget annexe des déchets ménagers (200 K€) en 2017, la hausse du remboursement du capital est limitée à + 110 K€.

k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	757	772	858	829	946	1 066
Intérêts	558	554	524	504	481	469
Annuité totale de la dette	1 315	1 326	1 382	1 333	1 426	1 536

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir, il est impératif de veiller à ne pas augmenter l'endettement de façon exponentielle.

En outre, il est important de noter que la Communauté de Communes, mène, en collaboration avec son cabinet de gestion de dette, une vielle permanente permettant de saisir toutes les opportunités de réaménagement de sa dette. C'est ainsi que l'emprunt structuré libellé en Libor USD a été sécurisé en janvier 2017, et ce à des conditions très favorables.

3-2 EN MATIERE DE RECETTES

3-2-1 Vers une forte hausse du produit des services

Le service commun de l'instruction du droit des sols, mis en place au 1^{er} janvier 2018 par la CCHB, sera entièrement rémunéré par les communes en bénéficiant. Ceci va donc générer une hausse des redevances importante. L'année budgétaire complète des derniers recrutements sur le service commun de l'administration générale générera également une hausse de la mise à disposition du personnel. Il est à noter également une prévision de la hausse des ventes de repas aux communes du fait notamment de la desserte de la Commune de Campan sur une année entière et de la prise en charge de la Commune de Montgaillard à compter de la rentrée 2018/2019. A cela s'ajouteront des rattrapages de paiement de prestation concernant le matériel du Bas Adour.

3-2-2 La baisse des dotations de l'Etat nettement atténuée

La DGF de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre serait de 1 292 K€ en 2018 contre 1 311 K€ en 2017.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation d'intercommunalité	945	860	755	474	380	380
Dotation de compensation	1009	998	977	958	931	912
DGF	1 954	1 858	1 732	1 432	1 311	1 292
Différence par rapport à n-1	127	-96	-126	-300	-121	-19

A noter que le CIF de la CCHB (coefficient d'intégration fiscale) serait en 2018 de 56 %, en hausse par rapport à 2017. Ceci permet à la CCHB de maintenir constante sa dotation d'intercommunalité.

Pour rappel, le mode de calcul du CIF est le suivant :

$$\text{CIF} = \frac{\text{Produit fiscal du Groupement}^1}{\text{Produit fiscal du territoire}^2}$$

1) Produit fiscal du Groupement = Produit 4 taxes n-1 + TEOM n-1+ Redevance Assainissement n-1+ Compensation part salaire n-1+ AC négatives (reçues des communes) n-2 - dépenses de transfert (AC et DSC versées aux communes)

2) Produit fiscal du territoire = produit fiscal du groupement + produit fiscal des communes membres (produit 3 taxes + Redevance Assainissement des communes ou des syndicats)

3-2-3 Stagnation provisoire de l'attribution de compensation

Le transfert de plusieurs compétences au 1^{er} janvier 2018 (MSAP, Gémapi, PLU, voirie d'intérêt communautaire et ZAE) sera étudié dans le courant de l'année en termes de charges transférées qui pourront donner lieu à des modifications de l'attribution de compensation. En attendant ce travail, l'attribution de compensation est considérée comme stable (1 709 K€).

3-2-4 Stabilité du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2018, le territoire (CCHB + les communes membres) étant bénéficiaire du FPIC devrait enregistrer une stabilité de son montant (573 K€ en 2017 sur le territoire de la CCHB).

Il est à noter cependant qu'à partir de 2019, il est prévu des baisses continues du fait de l'accroissement de la population au bénéfice des territoires dynamiques démographiquement.

3-2-5 La Fiscalité directe

↳ Baisse du produit de la CVAE

Encore cette année, il est prévu une baisse du produit de la CVAE pour atteindre 456 K€ contre 487 K€ en 2017.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CVAE	480	439	425	497	487	456

↳ Stabilisation du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La progression des bases fiscales est estimée à 1,2 % en 2018 (LFI 2018). Ainsi, nous prévoyons une quasi stabilisation de ce produit.

↳ Une stagnation de la TASCOM et des IFER

Si la TASCOM a fortement augmenté de 2016 à 2017 (de 161 K€ à 208 K€), nous prévoyons pour 2018 sa stabilisation.

Quant aux IFER, suite à la baisse de 2017 (de 266 K€ en 2016 à 258 K€ en 2017), nous prévoyons également une stabilisation.

↳ Fiscalité des ménages en dernier recours

En 2018, par application du taux de revalorisation des bases fiscales de l'ordre de 1,2 %, celles-ci sont estimées comme suit :

BASES EN K€	2017	Prév 2018
Cotisation Foncière des entreprises	5 197	5 260
Taxe d'habitation	27 529	27 859
Foncier bâti	23 513	23 795
Foncier Non bâti	337	341

Considérant la hausse des charges ci-dessus mentionnées,

Considérant la faible dynamique des produits,

Le recours à la fiscalité locale, s'il s'avère obligatoire pour équilibrer le budget, sera très fortement limité. Seule la taxe sur le Foncier Bâti sera visée.

3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

3-3-1 Fonctionnement

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	DOB 2018	% EVOL / AU BP 2017	% EVOL/ AU CA 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	884	884	632	-28,51%	-28,51%
013 - Atténuation de charges	14	9	9	-37,06%	-2,12%
042 – Opér. d'ordre de transfert entre section	56	55	35	-37,03%	-36,91%
70 - Produits des services du domaine, ventes	1 229	1 292	1 497	21,87%	15,91%
73 - Impôts et taxes	9 471	9 534	9 603	1,39%	0,72%
74 - Dotations et participations	2 183	2 210	2 223	1,84%	0,60%
75 - Autres produits de gestion courante	181	99	1	-99,45%	-98,99%
77 - Produits exceptionnels	-	5	0		
TOTAL	14 016	14 088	13 999	-0,12%	-0,63%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	DOB 2018	% EVOL / AU BP 2017	% EVOL/ AU CA 2017
011 - Charges à caractère général	1 841	1 730	2 024	9,94%	16,99%
012 - Charges de personnel	5 485	5 444	6 132	11,79%	12,65%
014 - Atténuation de produits	2 714	2 713	2 724	0,38%	0,41%
023 - Virement à la section d'investissement	789		43	-94,53%	
042 – Opér. d'ordre de transfert entre section	307	306	274	-10,74%	-10,64%
65 - Autres charges de gestion courante	2 658	2 438	2 605	-1,99%	6,85%
66 - Charges financières	164	151	147	-10,54%	-2,40%
67 - Charges exceptionnelles	59	56	50	-13,99%	-10,00%
TOTAL	14 016	12 837	13 999	-0,12%	-0,12%

3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Epargne brute	157	618	-350
Remboursement du capital de la dette	372	370	358
Epargne nette	-215	248	-708
Rec. D'inv.t (FCTVA + subventions + produits de cession)	1 174	571	712
Autofinancement dégagé	959	819	4

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il ne se dégage pas de l'exercice 2018 une capacité d'autofinancement, puisque l'épargne nette est négative. Il est donc prévu de financer les investissements par les subventions, le FCTVA et la variation de l'excédent global de clôture. Le recours à l'emprunt sera limité aux alentours de 287 k€.

3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2018

Le programme des investissements tel qu'il a pu être recensé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

EN K€	COUT	COUT NET
FONDS DE CONCOURS SERVICES COMMUNS 2017	20	20
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE (tous les services)	25	25
MOBILIER DIVERS	2	2
LOGICIELS	19	19
OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS	11	11
MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	40	40
SIGNALETIQUE MSAP	1	1
RESERVES INCENDIE - PROGRAMME 2018	20	12
MATERIEL CUISINE (dt SECHE CHAUSSURE, TRANCHEUSE, FOUR..)	10	10
CAISSON VEHICULE CUISINE	6	6
PEINTURE FACADE CUISINE ET DIVERS TRAVAUX	17	12
DOCOB NATURA 2000	3	-
MATERIEL SON ET LUMIERE HALLE AUX GRAINS	12	12
PEINTURE PARTIE METALLIQUE A L'EXTERIEUR HALLE AUX GRAINS	10	6
CHANGEMENT DE LA SIEGERIE DU CINEMA ET CLIMATISATION	116	-
VESTIAIRES DU STADE DE FOOT DE MONTGAILLARD	359	94
CABLAGE INFORMATIQUE MSAP	7	7
MATERIEL DIVERS CRECHES ET RAM (DONT ELECTROMENAGER)	4	2
REAMENAGEMENT SALLE DE CHANGE DE L'UNITE DES BEBES A CV	7	4
RADIATEURS BAMBIS	2	1
SOL AMORTISSANT JEUX CLSH ET STORES	16	12
ANIMATION OPAH	38	11
SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR HABITAT PRIVE	20	20
AVENANT AU SCOT POUR INTEGRATION DE LA COMMUNE DE HITTE	20	20
REPRISE DES ETUDES DE REVISION DES PLUS COMMUNAUX	100	-
ETUDE CAPAGAOU ET AIGOTEBIO	54	14
PPG TRAVAUX RIVIERES	90	23
MATERIEL DIVERS POUR BRIGADE VERTE	10	10
SECURISATION PISCINE	2	2
TOTAL	1 040	396
EMPRUNT NECESSAIRE	287	K€

3-6 PROGRAMME PLURI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Budget principal

Compte tenu du montant des annuités de remboursement du capital de la dette (moyenne 400 k€ annuels), le montant des investissements annuels prévisibles devrait être en moyenne de 1 000 k€.

Ce montant permettrait de poursuivre le désendettement en limitant l'emprunt annuel (200 k€ maximum).

Principaux postes d'investissements prévisible sur 5 ans :

POSTES	2019	2020	2021	2022	2023
LOGICIEL - INFORMATIQUE	30	30	30	30	30
MATERIEL ET MOBILIER	50	50	50	50	50
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	100	50	50	50	50
FONDS DE CONCOURS INVTS MUT.	20	20	20	20	20
VEHICULES	20	20	20	20	20
OPAH	40	40	40	40	40
SUBVENTION D'EQUIPEMENT HABITAT	25	25	25	25	25
PROTECTION INCENDIE	40	40	40	40	40
REAMENAGT CRECHE E LES BAMBIS	50				
REHABILITATION DE LA PISCINE					
REHABILITAT° CENTRE DE LOISIRS					
TOTAL	375	275	275	275	275
EMPRUNT A NE PAS DEPASSER	250	250	250	250	250

V – QUELQUES DONNEES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe des activités industrielles et commerciales
- Budget annexe de l'abattoir
- Budget annexe de gestion des déchets

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

5-1 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Fonctionnement

En recettes, on trouve essentiellement des loyers et des remboursements de charges versées par les entreprises occupantes de nos zones d'activités ou de nos propriétés immobilières.

Le produit de ces loyers est prévu à hauteur de 651 K€ (contre 638 K€ en 2017), cette hausse étant due essentiellement à l'installation dans nos locaux de l'entreprise Coméca.

Ce produit permet :

- le financement des charges courantes des bâtiments loués (primes d'assurances, taxes foncières, entretien, etc...)
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,

Cependant, comme chaque année, ce budget nécessite d'être subventionné par le budget principal dont le montant prévu en 2018 serait de 410 K€ (comme 350 K€ en 2017, mais en baisse par rapport à 2016). A noter cependant que cette subvention ne pourrait permettre la mise à jour complète des écritures semi budgétaires relatives aux opérations du Relais des Pyrénées.

Investissements

La valeur des investissements prévus cette année est de l'ordre de 787 K€ financée par des subventions et un emprunt estimé à ce jour à 34 K€.

L'investissement portera essentiellement sur les opérations suivantes :

EN K€ HT	COUT
TRAVAUX DIVERS BATIMENT TERTIAIRE ENSTO	130
VOIRIE SOULE POUR DESSERTE DE 4 LOTS COTE ARDOISIERE	152
TOTAL TRAVAUX	282
EMPRUNT NECESSAIRE	34 K€

Concernant le programme pluri annuel des investissements de ce budget, les principaux projets sur les cinq années à venir sont les suivants :

- Réhabilitation complète du bâtiment tertiaire de Ensto en vue de déployer un espace de co-working au sein de la zone Soulé.
- La finalisation de la voirie en vue de la desserte des 4 lots
- L'aménagement touristique du site de Payolle

Compte tenu du montant des annuités de remboursement du capital de la dette (en moyenne 600 k€ annuels), le montant maximum des emprunts annuels ne devrait pas dépasser 350 K€ pour permettre un désendettement annuel conséquent.

5-2 LE BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement le produit de prestations rendues à des particuliers pour leur usage personnel, à des éleveurs pratiquant la vente directe ou à des grossistes. Le produit de l'activité est prévu à hauteur de 1 254 K€ pour 2018 (contre 1 292 K€ en 2017 et 1 360 K€ en 2016), l'abattoir subissant actuellement une baisse de son activité.

Les charges d'exploitation correspondent aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces prestations :

- Charges de personnel et charges courantes,
- Les charges de la dette qui reste encore limitées à ce jour.

Il est important de souligner que ce service affiche depuis longtemps un déséquilibre structurel. Le budget principal sera encore cette année amené à attribuer une subvention en nette hausse de l'ordre de 490 K€ (contre 345 K€ en 2017 ou 143 K€ en 2016).

Si une réflexion quant aux tarifs doit être menée dans l'année pour tenter de réduire ce déficit structurel, si l'optimisation des charges doit toujours être en ligne de mire, l'étude actuellement en cours pour le devenir de l'abattoir devra se porter particulièrement sur la gouvernance de cet outil à rayonnement supra-départemental.

En termes d'investissement, les travaux de réhabilitation complète engagés en 2016 se poursuivront en 2018 pour atteindre un montant global annuel de 585 K€ HT.

Un emprunt d'équilibre serait nécessaire à hauteur de 252 K€.

	EN K€ HT	COUT
TELEPHONIE ABATTOIR		2
SERVEUR ABATTOIR		15
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE		4
FIN DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 2		182
AIR COMPRISE		25
SECURISATION DU SITE (DIGICODE)		10
TRAVAUX ELECTRIQUES		123
TRAVAUX SUR STEP		5
TRAVAUX TRANCHE 3		220
TOTAL TRAVAUX		585
EMPRUNT NECESSAIRE		252 k€

5-3 LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DECHETS

Constitué en dépenses de fonctionnement, des coûts de collecte des déchets ménagers (régie + prestations de services), de la gestion des déchetteries ou du traitement des déchets par le SMTD65, ce service est essentiellement financé par la TEOM.

L'année 2018 sera marquée par la montée en charge de l'optimisation de la collecte et donc la nécessité d'un investissement en conteneurs ou en colonnes d'apport volontaire.

Aucune hausse de TEOM n'est prévue cette année.

Les aides au tri d'Eco Emballages, la vente de matériaux par le SMTD65 ou les redevances des usagers constituent les autres recettes de ce service.

Quant à l'investissement, les besoins sont à ce jour déclinés comme suit :

EN K€ TTC	COUT	COUT NET
COMPLEMENT ETUDE ISDI (ICPE)	30	30
EXTENSION DE LA GARANTIE SERVEUR	2	2
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	2	2
CONTENEURS SELECTIFS POUR OPTIMISATION	60	45
COLONNES ENTERREES DE LA GRENOUILLERE - MONGIE	40	40
CONTENEURS D3E A LA DECHETTERIE	6	5
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE	800	535
TOTAL	939	658
EMPRUNT NECESSAIRE	414 k€	

Certains de ces investissements bénéficieront de subventions de l'ADEME et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées qui seront sollicités comme l'a été l'Etat au titre de la DETR 2016 pour le financement de la déchetterie. Le solde sera financé par emprunt.

Il est à noter qu'en matière de besoin pluri annuel d'investissement, il sera nécessaire de :

- Renouveler les bennes à ordures ménagères
- Acquérir les contenants nécessaires (colonnes ou conteneurs) à l'optimisation et la mise en place de la redevance incitative.
- Aménager les déchetterie de Campan et Montgaillard

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du budget primitif 2018 prévu le 12 avril prochain